

ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE 2025

DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES

COLLÈGES DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS

Le maire de la commune de AUZOUER-EN-TOURAINÉ informe les électeurs que les listes électorales définitives des électeurs individuels ont été déposées aujourd'hui 28 novembre 2024 au secrétariat de la mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance.

Dans les cinq jours qui suivent le présent affichage, le Préfet, les réclamants et les personnes intéressées par les décisions de la commission départementale peuvent saisir le tribunal judiciaire de Tours.

Toutefois, ce délai ne court pas pour les personnes qui prétendant avoir été omises sur les listes électorales par suite d'une erreur purement matérielle ou avoir été radiées de ces listes sans observation des formalités prescrites par l'article R 511-21 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, le juge du tribunal judiciaire, directement saisi, à compétence pour statuer jusqu'à la date de clôture du scrutin.

A AUZOUER-EN-TOURAINÉ, le 28/11/2024

Le Maire,



MISE A JOUR DE L'ADRESSE POSTALE SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Suite à la loi 3DS ("différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification") qui oblige chaque conseil municipal à attribuer un nom aux voies publiques, aux voies privées ouvertes à la circulation, ainsi qu'aux lieux-dits, et à numéroter chaque maison, l'électeur peut solliciter la mise à jour de son adresse postale en complétant l'attestation sur l'honneur disponible en mairie, sur le site de la chambre d'agriculture, de la préfecture de la MSA, et la retourner **PAR MAIL**

adresse mail : indre-et-loire@elections.chambagri.fr

accompagné de la copie de sa pièce d'identité

AVANT LE 12 DÉCEMBRE 2024